

Séance du conseil communal du 15 juin 2012

Présents:

Francine Colling-Kahn (CSV), bourgmestre, Mike Hagen (LSAP), Romain Reitz (CSV), échevins, Gilles Baum (DP), Jean Boden (CSV), John Breden (LSAP), Gilles Dimmer (CSV), Gilbert Kapp (DP), Christian Kmiotek (déi gréng), Raymond Schintgen (LSAP), Irène Schmitt (déi gréng), conseillers.

Absent et excusé:

François Ries (DP), Roland Weis (DP), conseillers.

01. Informations au conseil communal.

02. Organisation scolaire 2012/2013.

Le conseil communal adopte à l'unanimité l'organisation scolaire provisoire pour l'année 2012/2013. Quatre groupes pour l'éducation précoce sont prévus, trois (dont un à partir du 2^{ième} semestre) à Junglinster et un à Gonderange. Pour les cycles 1.1+1.2, 113 enfants sont prévus et ils se répartissent sur 8 classes: 5 à Junglinster, 2 à Gonderange et 1 à Bourglinster. 382 élèves, répartis en 14 classes à Junglinster, 6 classes à Gonderange et 5 classes à Bourglinster, fréquenteront les cycles 2-4.

03. Remplacements de membres au sein des commissions consultatives.

Le conseil communal décide à l'unanimité

- d'accepter la démission d'Ali Si-Abderrahmane comme membre de la commission des bâtisses et de procéder à la nomination d'Erold Winckel au poste vacant au sein de cette commission;
- d'accepter la démission de Marie-Pol Martin-Ancion comme membre de la commission de la culture et des associations culturelles et de procéder à la nomination de Mady Schroeder-Colling au poste vacant au sein de cette commission.

04. Etat des recettes restant à recouvrer à la clôture de l'exercice 2011.

L'état des recettes restant à recouvrer, présenté par le receveur François Walter, clôture avec la somme de 181.167,03.-€. Le conseil communal décide à l'unanimité d'accorder la décharge d'un montant de 4.467,88.-€.

05. Décision de principe sur la mise à disposition de surfaces de toitures de bâtiments communaux à des tiers pour la mise en place de modules photovoltaïques.

Le conseil communal décide à l'unanimité de donner son accord de principe sur la mise à disposition de surfaces de toitures de bâtiments communaux à des tiers pour la mise en place de modules photovoltaïques.

06. a. Approbation d'une convention concernant la reprise des piles et accumulateurs.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver la convention signée le 6 juin 2012 entre la commune de Junglinster, représentée par son collègue des bourgmestre et échevins et l'association Ecobatterien a.s.b.l. de Leudelange, concernant la reprise des piles et accumulateurs déposés au Centre de recyclage de Junglinster.

06. b. Approbation d'une convention s'appliquant au gestionnaire des services pour jeunes.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver la convention signée en date du 28 mars 2012 entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par la Ministre de la Famille et de l'Intégration, la commune de Junglinster, représentée par son collègue échevinal et la Croix Rouge de la Jeunesse choisi comme organisme gestionnaire de la Maison des Jeunes à Junglinster.

06. c. Approbation d'un avenant à la convention Pacte Logement.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver l'avenant à la convention Pacte Logement signé par le collègue échevinal et de le transmettre au Ministère du Logement qui se chargera de la contresignature par le Ministre du Logement et le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région.

07. Avis relatif à la proposition de classement comme monument national d'une ancienne ferme à Rodembourg.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'aviser favorablement la proposition de classement comme monument national de la ferme sise 6, rue d'Eschweiler à Rodembourg.

08. Approbation de décisions prises par l'Office Social du Centrest.

- a. Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver la délibération du conseil d'administration de l'Office social commun du Centrest du 20 mars 2012 portant approbation de la convention pour l'exercice 2012 signée le 15 février 2012 entre l'Office social, les communes de Betzdorf, Junglinster et Niederanven ainsi que de l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par la Ministre de la Famille et de l'Intégration.
- b. Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver la délibération du conseil d'administration de l'Office social commun du Centrest du 21 mai 2012 portant engagement de Marc Ludwig en tant qu'assistant social sous le statut du salarié à tâche intellectuelle.

09. Attribution d'un droit à un supplément d'heures de congé politique aux délégués dans les syndicats de communes dont la commune est membre.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'attribuer à partir du 1^{ier} juin 2012 un supplément de congé politique d'une heure aux délégués de la commune auprès des syndicats SIAEG, SICEC, SIGI et SIGRE, de deux heures auprès du syndicat SIDERE et de trois heures auprès du syndicat SIDERO.

10. Approbation de l'accord complémentaire applicable conjointement avec le contrat collectif des ouvriers de l'Etat au personnel ouvrier de la commune.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver l'accord complémentaire applicable conjointement avec le contrat collectif des ouvriers de l'Etat au personnel ouvrier de la commune.

11. Levée du statut de la zone d'aménagement différé au lieu-dit « Roudemer Wee » à Gonderange.

Le conseil communal décide à l'unanimité de ne pas sortir les terrains sis au lieu-dit « Roudemer Wee » à Gonderange du statut de zone d'aménagement différé.

12. Déroulement des festivités pour la Fête Nationale (Christian Kmiotek).

Le conseil communal décide avec six voix contre trois et deux abstentions de rejeter la motion déposée par le conseiller Christian Kmiotek au sujet du déroulement des festivités pour la Fête Nationale, comprenant le texte suivant:

Considérant qu'un service religieux catholique (Te Deum) fait partie intégrante des festivités pour la fête nationale dans la commune;

Considérant que nombre de nos concitoyen(ne)s soit adhérent à une autre confession ou philosophie, soit sont athées ou agnostiques;

Considérant que dès lors un service religieux catholique risque d'exclure un nombre de personnes des festivités;

Considérant que dans un environnement multiculturel et ouvert, notre fête nationale se doit d'être un vecteur d'intégration du plus grand nombre;

Le conseil communal demande au collège des bourgmestre et échevins d'organiser dorénavant et à partir de l'année 2013, les festivités pour la fête nationale de manière à ce que le programme officiel soit digne et festif tout en permettant au plus grand nombre de nos concitoyen(ne)s de prendre part à tous les actes de cette célébration.

13. Gestion des finances et du budget communaux (déi gréng).

Le collège échevinal promet que les conseillers communaux recevront durant la semaine prochaine le plan quinquennal. Le conseiller John Breden donne des explications sur trois outils informatiques, élaborés par le syndicat informatique SIGI, permettant aux conseillers communaux de s'informer à tout moment sur la situation financière de la commune.

14. Divers et questions au collège échevinal.

15. Nomination d'un rédacteur.

Marco Versall obtient à l'unanimité une nomination définitive au poste vacant de rédacteur au secrétariat communal à partir du 1^{ier} octobre 2012.

16. Propositions de réaffectation des candidats aux postes vacants des instituteurs de l'enseignement fondamental.

- a. Vu que le conseil communal a voté à l'unanimité pour aucun des candidats au poste du cycle 1 précoce, il propose à la Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle de procéder à une nouvelle publication du poste vacant sur la 2^{ième} liste.
 - b. Le conseil communal propose avec dix voix contre une à la Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle la réaffectation de Delia Wirtz au poste vacant du premier cycle de l'enseignement fondamental de la commune de Junglinster.
-

17. – Urgence: Confirmation d'un règlement de circulation à caractère temporaire.

Lors d'un premier vote le conseil communal décide à l'unanimité de déclarer l'urgence pour délibérer sur le présent point. Lors d'un second vote il décide à l'unanimité de confirmer le règlement de circulation d'urgence édicté par le collège échevinal le 13 juin 2012 portant sur une réglementation de la circulation routière sur le CR 122 dans la traversée de Rodenbourg comme suit:

Depuis le jeudi 14 juin 2012 jusqu'à l'achèvement des travaux, l'accès au CR 122 dans la traversée de Rodenbourg est interdit aux conducteurs de véhicules et d'animaux dans les deux sens, à l'exception des riverains et de leurs fournisseurs et des autobus de ligne, entre les signaux E,9a/b indiquant le début et la fin de l'agglomération. Une déviation est mise en place.